

Sur le procédé

WAVIN AQUACELL

Famille de produit/Procédé : Procédé de stockage d'eau pluviale

Titulaire(s) : Société WAVIN

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 17.2 - Réseaux et épuration / Réseaux

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V4	Cette version annule et remplace la version 17.2/21-355_V3. Il s'agit d'une prorogation d'un an.	LAKEL Abdel Kader	VIGNOLES Christian
V3	Révision de l'Avis Technique. Date de présentation : 09/12/22. Les modifications suivantes sont apportées : <ul style="list-style-type: none"> • Modification des spécifications des matières • Modification de la tolérance sur la masse 	LAKEL Abdel Kader	VIGNOLES Christian
V2	Révision de l'Avis Technique. Date de présentation : 21/01/22. Les modifications suivantes sont apportées : <ul style="list-style-type: none"> • Ajout du site de production d'Hardenberg (§2.1.1) • Ajout de l'homologation de 3 nouvelles matières • Intégration du résultat d'essais de résistance à long terme suivant le nouveau protocole (NF EN 17151), dans les deux sens (§2.5.7) • Ajout de la mention sensibilité d'un module à une charge non rigide (§2.2.8.1.4) • Ajout de la faisabilité de prémonté en usine le connecteur (§2.5.7) • Ajout d'un process de marquage des anneaux blanc (§2.5.2) 	LAKEL Abdel Kader	VIGNOLES Christian

Descripteur :

Le système de rétention et d'infiltration WAVIN AQUACELL est réalisé à partir d'une plaque de fond sur laquelle sont empilés des modules. Ces éléments en polypropylène, assemblés sur site au moyen des pièces de liaison prévues à cet effet, peuvent être juxtaposés ou empilés afin de constituer un réservoir destiné à recevoir des eaux pluviales.

Un espace libre entre les colonnes constituant la structure permet le passage des appareils d'exploitation.

Différents accessoires permettent de réaliser les raccordements hydrauliques, la ventilation des bassins, l'obturation des faces frontales.

Les principales caractéristiques des modules WAVIN AQUACELL sont les suivantes :

- Couleur : noir,
- Longueur : 1200 mm,
- Largeur : 600 mm,
- Hauteur : 425 mm.

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication fournis à l'instruction et vérifiés par le GS 17.2.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	5
1.1.1.	Zone géographique.....	5
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé.....	5
1.2.2.	Durabilité de l'ouvrage.....	5
1.2.3.	Impacts environnementaux.....	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	6
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation.....	7
2.1.1.	Coordonnées.....	7
2.1.2.	Identification.....	7
2.1.3.	Mode de commercialisation.....	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Principe.....	7
2.2.2.	Caractéristiques des composants.....	8
2.2.3.	Aspect, état de finition.....	9
2.2.4.	Dimensions.....	9
2.2.5.	Accessoires.....	9
2.2.6.	Volume utile du module.....	9
2.2.7.	Masse.....	9
2.2.8.	Caractéristiques mécaniques.....	9
2.3.	Disposition de conception.....	10
2.3.1.	Environnement géologique et hydrologique.....	10
2.3.2.	Volumes.....	11
2.3.3.	Comportement mécanique.....	11
2.3.4.	Hydraulique.....	11
2.4.	Conditionnement, manutention, stockage.....	12
2.4.1.	Conditionnement.....	12
2.4.2.	Manutention.....	12
2.4.3.	Stockage.....	12
2.5.	Disposition de mise en œuvre.....	12
2.5.1.	Terrassement et remblayage.....	12
2.5.2.	Installation des modules Wavin AquaCell.....	12
2.5.3.	Installation des plaques latérales.....	13
2.5.4.	Raccordement des canalisations.....	13
2.5.5.	Ventilation.....	14
2.5.6.	Regard ou boîte d'inspection.....	14
2.6.	Maintien en service du produit.....	14
2.6.1.	Accès à l'ouvrage.....	14
2.6.2.	Entretien et maintenance de l'ouvrage.....	14
2.6.3.	Panier d'évent.....	15
2.7.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	15
2.7.1.	Modules Wavin AquaCell.....	15
2.7.2.	Contrôle sur les matières premières.....	15
2.7.3.	Contrôles externes et Certification.....	15
2.8.	Mention des justificatifs.....	15

2.8.1.	Résultats Expérimentaux.....	15
2.8.2.	Références.....	15
2.9.	Annexes du Dossier Technique – Figures.....	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre II « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

L'avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM).
Ouvrages visés

Les modules WAVIN AQUACELL sont destinés à la réalisation de bassins enterrés, dans les conditions définies dans le Dossier Technique, afin de permettre :

- la rétention des eaux pluviales lorsque la structure est enveloppée dans une géomembrane étanche,
- ou l'infiltration dans le sol support lorsque l'ouvrage n'est pas conçu pour être étanche.

Il est rappelé que :

- les modules WAVIN AQUACELL ne doivent jamais être situés en zone inondable,
- la présence d'un exutoire est obligatoire : trop-plein et raccordement à un réseau d'évacuation des eaux pluviales.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Les Structures Alvéolaire Ultra Légères WAVIN AQUACELL et leur mise en œuvre répondent aux recommandations du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (2011).

Les essais ou études réalisés par le demandeur ou au CSTB ainsi que les références fournies montrent que ce produit permet de donner satisfaction dans le domaine d'emploi envisagé au § 1.1.

Le respect des conditions de conception et de mise en œuvre définies dans le Dossier Technique est une condition indispensable au bon fonctionnement du système.

Les volumes utiles des structures mises en œuvre limitent les volumes de terrassement nécessaires.

La conception modulaire permet de s'adapter aux contraintes topographiques de l'ouvrage.

1.2.2. Durabilité de l'ouvrage

1.2.2.1. Matériau

Compte tenu de la nature du matériau constitutif, la durabilité des composants ne pose pas de problème particulier.

1.2.2.2. Conditions d'accès

Les conditions d'accès telles que définies dans le Dossier Technique, sont satisfaisantes.

L'accès doit s'effectuer au moyen de boîtes d'inspection ou de regards situés en amont et aval de l'ouvrage, ou d'un puits d'inspection.

1.2.2.3. Pérennité des fonctions

Les Structures Alvéolaires Ultra Légères ne peuvent pas faire l'objet de curage total. Seuls les canaux ou drains de diffusion peuvent être nettoyés de façon plus ou moins complète.

La mise en œuvre d'un dispositif de traitement en amont limite la fréquence des opérations d'entretien et pérennise le fonctionnement de l'ouvrage de stockage.

Il convient de tenir compte des caractéristiques des eaux pluviales (présence de macrodéchets, feuilles mortes...) pour définir les conditions d'accès, les canaux diffuseurs et la nature du traitement préalable.

Les fonctions attendues de l'ouvrage sont conditionnées au respect des conditions d'entretien.

Les regards ou boîtes d'inspection et canaux doivent être inspectés et, si nécessaire, curés après de fortes pluies ou accidents et à une fréquence propre aux conditions du site. Les opérations de maintenance sont à adapter en fonction du résultat de ces visites.

Dans le cas des ouvrages d'infiltration, le respect de la démarche d'étude du projet tel que défini dans le § 1.2.3 du guide SAUL (nature des effluents, caractéristiques du sol...) et des conditions d'entretien sont impératifs pour assurer le maintien de la capacité d'infiltration dans le temps.

Sous réserve du respect des règles de conception et des conditions d'entretien le volume de stockage de l'ouvrage est considéré comme maintenu dans le temps.

1.2.3. Impacts environnementaux

Le produit WAVIN AQUACELL ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que cette DE n'entre pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du produit.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n° 17 attire l'attention du concepteur sur :

- l'importance de la protection de ces ouvrages vis à vis de l'introduction de matières décantables,
- les contraintes associées aux opérations de curage. En particulier, le choix des outils d'hydrocurage doit faire l'objet de vérifications pour s'assurer de leur compatibilité avec les caractéristiques des produits.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation


2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société WAVIN
 ZI de la Feuillouse
 03150 VARENNES / ALLIER
 FRANCE
 Tél : 04 70 48 48 48
 E-mail : wavin@wavin.com
 Internet : www.wavin.fr

Usine : Sociétés WAVN :
 Dobieżyńska 43/ 64-320 Buk, Poland
 J.C. Kellerlaan 8, Netherlands

2.1.2. Identification

Chaque module et plaque de fond comporte, conformément au référentiel de la marque QB, les mentions suivantes :

- l'appellation : Wavin AquaCell,
- l'identification de l'usine,
- le matériau (PP) : module élémentaire, plaque de fond, plaque latérale.
- la date de fabrication : (année, mois),
- le logo  suivi de la référence figurant sur le certificat.

2.1.3. Mode de commercialisation

Les modules Wavin AquaCell et leurs accessoires sont commercialisés via un réseau de distributeurs spécialisés.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Les modules Wavin AquaCell entrent dans le cadre de la réalisation d'ouvrages tels que définis dans le guide "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (Décembre 2011).

Les modules Wavin AquaCell sont conçus pour créer des bassins enterrés afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales de ruissellement, dans le domaine des travaux publics et du génie civil, mais peuvent également être mis en œuvre pour des applications privatives (maisons individuelles).

Ils présentent une structure mécanique à pieux verticaux.

Ils permettent l'optimisation des géométries des bassins ainsi qu'une manutention aisée par les entreprises sur chantier.

L'ouvrage réalisé à partir des modules Wavin AquaCell et des différents accessoires permet d'assurer les fonctions suivantes :

Fonction de service :

La fonction de service assurée par les ouvrages réalisés à partir de Wavin AquaCell est le stockage et/ou l'infiltration.

La rétention des eaux pluviales est assurée lorsque la structure est enveloppée dans une géomembrane étanche.

Lorsque l'ouvrage n'est pas conçu pour être étanche, l'infiltration peut s'effectuer dans le sol support.

Fonctions techniques :

Les fonctions techniques assurées par les ouvrages réalisés à partir de Wavin AquaCell sont les suivantes :

Recueil et restitution :

Ces fonctions sont assurées au moyen de différents composants comprenant des regards visitables ou boîtes d'inspection, mis en œuvre en périphérie.

La fonction recueil se fait soit par raccordement au réseau soit par un revêtement perméable en surface.

La structure permet la diffusion des eaux pluviales à l'intérieur de l'ouvrage sans limitation hydraulique.

Dans le cas d'un ouvrage étanche, le débit de l'évacuation est fonction du taux de remplissage du bassin et du diamètre intérieur de la connexion au réseau d'évacuation. L'ouvrage peut être équipé d'un limiteur de débit à orifice calibré.

Structurelle :

Le caractère structurant des modules permet de conserver un usage du sol en surface.

Accessibilité :

L'accès à l'ouvrage de stockage s'effectue au moyen de regards ou boîtes d'inspection mis en œuvre en périphérie de l'ouvrage. Un puits d'inspection de DN/OD intégrés à l'ouvrage permet l'inspection sur toute sa hauteur.

Cette accessibilité permet le contrôle et la maintenance pour assurer la pérennité du volume stocké ou la capacité d'infiltration des surfaces, voire des deux fonctions, par un dispositif de nettoyage (hydro curage et aspiration).

Ventilation :

L'ouvrage doit permettre l'équilibrage de la pression de l'air lors de phases de remplissage et de vidange.

2.2.2. Caractéristiques des composants

La matière utilisée pour la fabrication des modules, plaques de fonds, plaques latérales est du polypropylène recyclé externe (post consommation), à laquelle sont ajoutés un pigment et un anti oxydant.

Les spécifications du polypropylène utilisé des matières est déposé au CSTB. L'homologation d'une nouvelle matière polypropylène, recyclée ou non, doit faire l'objet d'une information préalable au CSTB.

Le connecteur de rehausse DN/OD 315 est fabriqué en PP vierge, et les manchons et augmentations excentrée sont fabriquées en PVC.

Le connecteur d'inspection est réalisé à partir de tubes (250 x 22,7mm) et plaques en PE 100.

2.2.2.1. Modules WAVIN AQUACELL

Un module est constitué d'une seule pièce (un plateau avec 8 groupes de 3 pieux verticaux) qui définissent des canaux de curage continus dans deux directions perpendiculaires (Voir figure 1a).

Les modules sont empilés par emboîtement direct, sans accessoire, et démontables si besoin.

Dans le plan horizontal, les modules sont solidarités entre eux par un assemblage de type queue d'aronde.

Pour la première couche de l'ouvrage, une plaque de fond est nécessaire.

Pour faciliter la mise en œuvre une bague blanche est insérée après injection dont la seule fonction est de repérer plus facilement le sens de pose.

2.2.2.2. Plaques de fond

La plaque de fond est assemblée par clipsage sur un module lors de la mise en œuvre de la première couche de l'ouvrage (Voir figures 1b et 1c). Le désassemblage est possible manuellement.

Cette plaque permet la diffusion des charges et le passage des caméras d'inspection et hydrocureuses.

70% de la surface de la plaque de fond est ouverte pour faciliter l'infiltration.

2.2.2.3. Parois latérales

Les plaques latérales (Voir figure 2) sont destinées à fermer toutes les faces frontales des bassins sur la périphérie.

Leur fonction est d'éviter que l'enveloppe (géotextile ou DEG) et remblais latéraux ne pénètrent dans la structure.

Ces plaques sont très ajourées pour faciliter le passage de l'eau en infiltration.

Elles se fixent manuellement aux modules par deux charnières.

Elles peuvent être démontées manuellement, sans outil, et sont découpables en deux.

2.2.2.4. Connecteur de rehausse DN/OD 315

Le connecteur de rehausse (Voir figure 3) DN/OD 315 se fixe mécaniquement sur le module (après percement à l'aplomb) et permet l'équilibrage de la pression de l'air lors des phases de remplissage et de vidange.

Un tube PVC thermoplastique de DN/OD 315 mm SN 4 peut être directement emboîtés au connecteur de rehausse.

2.2.2.5. Panier d'évent DN/OD 315

Le panier d'évent de DN/OD 315 (Voir figure 4) se positionne au-dessus du puits de ventilation.

Sa section d'ouverture est de 168 cm².

2.2.2.6. Connecteur de tube 315 x 200

Le connecteur de tube (Voir figure 5) se clipse par un système de baïonnettes sur la plaque de connexion et permet de réaliser une connexion mâle avec un tube de DN/OD 200 mm. Il permet la continuité du fil d'eau avec la plaque de fond.

Ce connecteur peut être découpé pour permettre de réaliser une connexion mâle avec un tube de DN/OD 315 mm.

Des manchons et augmentations excentrés peuvent être utilisés pour permettre des raccordements en DN 160 et 250 mm.

2.2.2.7. Connecteur d'inspection

Le connecteur d'inspection (voir figure 6) se fixe sur le module, préalablement découpé, et permet de créer un puits d'inspection ou de ventilation intégré.

2.2.2.8. Regard ou boîte d'inspection

Les boîtes d'inspection et regards Tegra permettent l'accès à l'ouvrage.

2.2.3. Aspect, état de finition

Les surfaces internes et externes des modules Wavin AquaCell sont lisses et exemptes de craquelures.

Les modules sont de couleur gris foncé-anthracite.

2.2.4. Dimensions

Les tolérances qui s'appliquent sont indiquées sur les figures en annexes.

2.2.4.1. Modules

La figure 1 en annexe indique les côtes fonctionnelles du module.

Les dimensions sont les suivantes :

- Longueur : 1200 mm.
- Largeur : 600 mm.
- Hauteur effective module + fond après emboîtement : 425 mm

Les tolérances dimensionnelles sont de $\pm/-3$ mm.

2.2.4.2. Autres dimensions

L'épaisseur de paroi au niveau des pieux est de 3,0 mm.

Les dimensions de passage entre les pieux sont de 201 à 161 mm pour la grande face et de 185 à 142 mm pour la face latérale.

2.2.5. Accessoires

Les figures 3 à 7 en annexe indiquent les côtes fonctionnelles des accessoires.

2.2.6. Volume utile du module

Pour la réalisation de la première couche d'un ouvrage, module clipsé sur une plaque de fond le volume brut est de 306 litres et le volume utile de stockage de 290 litres.

Pour toutes les couches supérieures, module clipsé sur un autre module le volume brut est de 288 litres et le volume de stockage utile de 276 litres.

Les volumes de stockage résultent des cotes dimensionnelles, poids et densité de la matière.

2.2.7. Masse

La masse d'un module Wavin AquaCell est de 11,3 kg $-0,3/+0,7$ kg et celle de la plaque de fond est de 3,5 kg $-0,3/+0,5$ kg.

2.2.8. Caractéristiques mécaniques

2.2.8.1. Caractéristiques mécaniques à court terme

2.2.8.1.1. Résistance en compression simple

Les résistances minimales et déformation à rupture à court terme mesurées conformément à la norme NF EN 17150 m méthode A sont les suivantes pour l'association d'un module et d'une plaque de fond :

Sens d'application de l'effort	Spécifications		Paramètres de l'essai
	Contrainte minimale à rupture	Déformation à la contrainte maximale	
X: Face latérale 600 x 600 mm	110 kPa	< 5 %	Vitesse d'essai 0,5 +/- 0,05 kN/m ² /s
Y: Face latérale 1200x600 mm	110 kPa		Température 23 ± 2 °C
Z : Face supérieure 1200x600 mm	400 kPa		Age des blocs > 21 jours

Remarque :

- La résistance mécanique en compression simple permet de vérifier la constance de la fabrication des produits et ne permettent pas le dimensionnement mécanique de l'ouvrage.
- On se référera au §2.7 pour la justification du comportement mécanique lors de la phase de mise en œuvre.

2.2.8.1.2. Compression verticale sur modules empilés

Des essais de type ont été réalisés pour deux niveaux de modules empilés avec et sans maintien latéral ; La contrainte à rupture en vertical obtenue est supérieure à 370 kN/m² pour une déformée de 3,1% (pour une vitesse d'essai de 0,5 kN/m²/s)

2.2.8.1.3. Autres essais de type

Des essais de type montrent l'absence d'impact d'une pente de fond de forme à 1 % sur la résistance mécanique à court terme dans le sens vertical.

2.2.8.1.4. Sensibilité à une charge non rigide

Des essais de type selon l'annexe A de la norme NF EN 17152-1 montrent que la moyenne de la résistance à la compression maximale ne diminue pas de plus de 15 % par rapport à la moyenne de la résistance en compression à court terme.

2.2.8.2. Comportement mécanique à long terme

Des essais de rupture ont été réalisés entre deux plateaux rigides, à des niveaux de contraintes différents pour permettre d'établir une courbe log contrainte vs log temps, conformément au protocole de la norme NF EN 17151.

La répartition des points de rupture est la suivante :

- De 100 à 500 heures : 4 points de rupture
- De 500 à 1000 heures : 3 points de rupture
- De 1000 à 2000 heures : 1 point de rupture
- De 2000 heures à 4380 heures : 1 point de rupture
- Au-delà de 4380 heures : au moins 1 point de rupture

2.2.8.2.1. Charge verticale admissible à long terme

La pression verticale maximale qui conduirait, après 50 ans de mise en service à une rupture des modules est estimée à 154 kPa en intégrant la limite à 95% de confiance, la déformation correspondante est de 5%.

2.2.8.2.2. Charge horizontale admissible à long terme

La pression horizontale maximale qui conduirait, après 50 ans de mise en service à une rupture des modules est estimée à 29 kPa en intégrant la limite à 95% de confiance, la déformation correspondante est de 5%.

2.3. Disposition de conception

Les informations fournies doivent permettre de caractériser l'environnement géologique et hydrologique (notamment le niveau EH de l'eau dans tous les cas et la perméabilité pour les bassins d'infiltration, avec EH le niveau des hautes eaux correspondant à l'amplitude de la crue décennale pour le site), les conditions de mise en œuvre de l'ouvrage, les conditions de réalisation (emprise disponible, mode de terrassement, contraintes spécifiques...), et les conditions d'exploitation (charges roulantes, charges permanentes, charge instantanée occasionnelle, nappe phréatique...).

Les informations contenues dans le Dossier Technique doivent permettre au maître d'œuvre de réaliser les dimensionnements et validations nécessaires qui relèvent de sa responsabilité.

Pendant la durée du chantier, la surface au-dessus de l'ouvrage ne doit pas être utilisée pour un usage autre que celui prévu en phase conception (stockage des déblais par exemple).

Dans le cas de bassins d'infiltration : il est impératif de respecter une distance minimale de 5 m entre le bassin d'infiltration et l'emprise de tout ouvrage fondé environnant. En cas de fondations superficielles (fondations profondes non concernées, p.ex. les fondations sur pieux), ces dernières doivent toujours se trouver au-dessus du plan incliné avec une pente de 33% (1V/3H) du point bas du bassin d'infiltration le plus proche du bâtiment fondé superficiellement vers les horizons plus profonds du sol (côté fondations).

Ces distances et plans prennent en compte les risques mécaniques (charge supplémentaire) et hydrauliques pouvant être induits par le bassin d'infiltration à proximité d'ouvrages fondés.

2.3.1. Environnement géologique et hydrologique

L'environnement géologique et hydrologique dans lequel l'ouvrage sera mis en œuvre doit faire l'objet d'une étude. Dans l'étude hydrologique sera intégré les niveaux EH et EE de l'eau dans tous les cas, avec EH le niveau des eaux correspondant à une période de retour de cinquante ans et EE le niveau des eaux exceptionnelles.

Dans le cas des bassins d'infiltration sera également intégrée la perméabilité du sol. Dans le cas des bassins étanches, la stabilité à vide doit être étudiée.

2.3.2. Volumes

Le volume du bassin est déterminé par le maître d'œuvre selon les prescriptions du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales".

2.3.2.1. Volume de fouille

Le volume de fouille est déterminé par le maître d'œuvre selon les prescriptions du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (§5.2).

2.3.2.2. Volume utile de l'ouvrage

Le volume utile de l'ouvrage doit tenir compte :

- des volumes utiles des modules,
- de la cote de fil d'eau en sortie,
- de la pente éventuelle du fond de forme uniquement dans le cas d'un ouvrage étanche. La pente du fond de bassin est généralement de 0,5 % et doit être inférieure à 1%.
- de la position de la canalisation permettant la ventilation de l'ouvrage.

Dans le cas d'un ouvrage de rétention, le volume net de l'ouvrage est minoré du volume entre le fond de l'ouvrage et le fil d'eau de sortie. La hauteur entre le fond du bassin et le fil d'eau de sortie est de 25 mm pour un module Wavin AquaCell.

Dans le cas d'un ouvrage d'infiltration, le volume net est identique au volume théorique maximal.

Le calepinage des modules et accessoires nécessaires à la construction de l'ouvrage est élaboré sur la base des données fournies.

2.3.2.3. Volume utile à long terme de l'ouvrage

L'ouvrage constitué de modules se vidange par gravité.

La mise en place des opérations d'inspection et d'entretien conditionne la totalité du volume net de l'ouvrage à long terme.

2.3.3. Comportement mécanique

Le dimensionnement est réalisé par le maître d'œuvre en accord avec le guide "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales" (décembre 2011).

La note de calcul du maître d'œuvre doit prendre en compte :

- la hauteur et la nature du remblai,
- le type de trafic,
- les éventuelles charges statiques (stockage, appui patin pompier, ...),
- les dimensions de l'ouvrage,
- la résistance et les déformations à long terme des modules et des plaques de fond,
- la présence de nappe pour les ouvrages de rétention.

Le bassin peut être mis en œuvre sous chaussée, parking, trottoir, accotement et espace vert sous réserve d'une hauteur minimale de recouvrement :

- sous espace vert, avec une hauteur de recouvrement (Hr) minimale de 0,30 m.
- sous trottoir ou sous accotement avec $Hr \geq 0,50$ m,
- sous chaussée à trafic léger (PTEC < 3,5 t) avec $Hr \geq 0,60$ m,
- sous chaussée à trafic lourd (type convoi BC) avec $Hr \geq 0,85$ m.

La connaissance et la prise en compte des caractéristiques géotechniques du sol est indispensable pour la conception et la réalisation de l'ouvrage.

Le respect des dispositions préconisées par le maître d'œuvre au stade de l'étude préalable et soumises au fabricant, en fonction du cas particulier du chantier, sont impératives pour assurer la stabilité de l'ouvrage et sa compatibilité avec d'éventuelles applications routières.

Il convient de rappeler que la déformation maximale admissible à long terme sur l'ouvrage est à fixer par le Maître d'œuvre. Cette exigence peut limiter le nombre de couches admissibles indépendamment des autres considérations à prendre en compte. La valeur de déformation à long terme à prendre en compte est de 2,5 % de la hauteur totale des modules.

Les ouvrages de rétention Wavin AquaCell peuvent être mis en œuvre en présence de nappe phréatique. La mise en œuvre en présence de nappe phréatique doit faire l'objet de vérifications particulières telles que définies dans le Guide Technique (absence de flottabilité notamment).

Il convient de veiller particulièrement aux moyens mis en œuvre pour assurer la portance du sol sous-jacent.

Le coefficient de sécurité global retenu pour le dimensionnement sera de 2,5 correspondant à un γ_A de 1,35 et un γ_M de 1,85, soit un coefficient global de 2,5.

Lorsque l'ouvrage est réalisé sous chaussée les effets dynamiques seront pris compte dans les conditions du Fascicule 70.

2.3.4. Hydraulique

Les dispositions prises pour le calcul des débits d'infiltration dans le sol, le dimensionnement des ouvrages ainsi que les dispositions constructives générales sont définies dans le Guide Technique "Les structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales (2011)" et dans le Fascicule 70 Titre II.

La pérennité des performances hydrauliques est indissociable du respect des conditions d'entretien.

2.4. Conditionnement, manutention, stockage

2.4.1. Conditionnement

Les modules Wavin AquaCell, plaques de fonds et plaques latérales sont livrés empilés sur palette et maintenus par des feuillards.

Les poids indicatifs des palettes entières sont :

- Modules : 350 kg
- Fonds : 250 kg
- Plaques latérales : 150 kg

Leur conception permet un conditionnement compact (emboîtement des pieux les uns dans les autres pour constituer une palette) qui limite les volumes et le nombre de conditionnement transportés, jusqu'au lieu de mise en œuvre.

2.4.2. Manutention

Pour les opérations de chargement et déchargement l'utilisation d'un chariot équipé de fourches est nécessaire pour tous les produits.

L'utilisation d'une élingue 4 brins avec 2 sangles plates est possible pour le chargement/déchargement des modules, une étiquette comportant les instructions de manutention est apposée sur chaque palette

Les opérations de décolisage s'effectueront au fur et à mesure de l'avancement du chantier juste avant la mise en œuvre des produits.

2.4.3. Stockage

Chaque conditionnement doit être stocké sur une aire plane et dégagée de tout objet pouvant créer des dommages aux produits. La durée maximum de stockage en extérieur est de six mois.

2.5. Disposition de mise en œuvre

Les opérations de mise en œuvre doivent être réalisées selon les prescriptions minimales du Guide Technique « Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales » de décembre 2011.

La mise en œuvre du produit Wavin AquaCell fait l'objet d'un guide de pose.

2.5.1. Terrassement et remblayage

Les opérations de terrassement (fond de forme, remblai latéral, choix et mise en œuvre des géosynthétiques) sont réalisées selon les prescriptions minimale du Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales » de décembre 2011.

L'usage d'une pilonneuse vibrante de classe PN3 ou à percussion de classe PP2 (Cf. NF P98-736 Tableau 8) est recommandé pour le compactage du remblai latéral.

L'usage d'une pilonneuse pour une largeur à compacter inférieure à 0,5 m, d'un compacteur vibrant de largeur inférieure à 1,3 m de classe PV4 ou d'une plaque vibrante de classe PQ4 (Cf. NF P98-736 Tableaux 7 et 9) sont recommandés pour le remblai supérieur.

Il est interdit de rouler sur les modules avant remblai et compactage.

Dans tous les cas, le respect des plans et emplacements de pose validés par le maître d'œuvre est à observer.

Pour les ouvrages d'infiltration les prescriptions du Guide Technique « Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales » de décembre 2011 doivent être respectées (choix géotextile, et surfaces d'infiltration constituées de matériaux granulaires dépourvus de fines et insensibles à l'eau, ...).

Une couche de protection d'un minimum de 15 cm en matériaux fins non compactée sera préalablement mise en place sur le géotextile recouvrant la partie supérieure de l'ouvrage ; ce même matériau peut être utilisé en remblai latéral, à défaut il faut privilégier un matériau auto compactant type matériau concassé 5/15.

2.5.2. Installation des modules Wavin AquaCell

Durant l'installation, prévoir un exutoire en fond du bassin pour éviter tout désordre lors d'une forte précipitation ou venue d'eau (drainage du fond de fouille).

Les modules Wavin AquaCell sont mis en œuvre conformément au plan de calepinage établi.

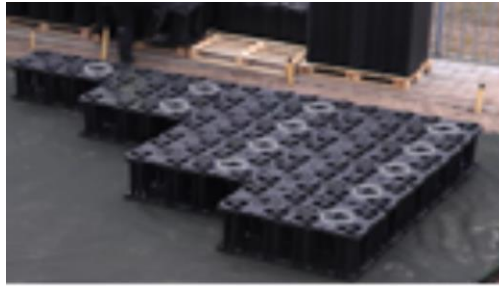
Chaque module comporte soit un anneau blanc, soit un marquage blanc sur le dessus qui est utilisé pour faciliter la bonne orientation immédiate du produit ; en cas d'erreur d'orientation les produits ne peuvent pas s'assembler.

Si besoin les modules peuvent être désassemblés et ré-assemblés.

Pour la première couche de module, deux possibilités existent : soit chaque module est préalablement clipsé sur un fond avant mise en œuvre ; soit les fonds sont mis en place, puis les modules clipsés.

Les modules sont reliés entre eux par des connecteurs intégrés.

Les anneaux blancs doivent être visuellement alignés pour une rangée de module, chaque rangée visuellement à l'identique selon image ci-dessous :



Pose première couche

Les modules des couches supérieures suivantes sont emboîtés directement sur le module inférieur, sans décalage (pas de quinconce) entre les deux modules superposés.

Les repères blancs doivent alors être visuellement inversés selon l'image ci-dessous :



Pose deuxième couche

Les pieux ne doivent pas être coupés.

2.5.3. Installation des plaques latérales

Les plaques latérales sont posées en périphérie avant fermeture du bassin par la géomembrane et/ou le géotextile.

Elles se fixent par deux charnières sur un module ou entre deux demi-modules et sont démontables.

Il est recommandé de commencer par le bas de l'ouvrage.

Les plaques peuvent être coupées, mais dans ce cas le bord arrondi de la demi-plaque doit être positionné dans le coin de l'ouvrage constitué de modules (cf image ci-dessous)



2.5.4. Raccordement des canalisations

La plaque latérale sera découpée sur sa grande face selon le gabarit intégré (315 mm) pour ne pas faire d'obstacle au flux.

Le connecteur de tube se fixe par un système de baïonnette sur la plaque latérale découpée, en partie basse pour limiter la cote fil d'eau qui conditionne le volume mort.

Les canalisations de DN/OD 160 à 315 mm se raccordent au connecteur de tubes de la façon suivante :

- DN 200 mm : raccordement direct sur le connecteur de tube
- DN 315 mm : découpe en extrémité DN 315 du connecteur de tube
- DN intermédiaires ou inférieurs : utilisation de manchons et réductions excentrés



2.5.5. Ventilation

Au minimum un dispositif de ventilation intégré doit être mis en œuvre pour chaque ouvrage (DN 315 mm).

Dans le cas de plusieurs entrées dans l'ouvrage le nombre de dispositifs de ventilation se détermine par un calcul de surface (somme des diamètres des entrées < nombre dispositifs ventilation x 315).

En toit de bassin, le puits de ventilation intégré s'obtient par découpe de la partie supérieure du module, au niveau des repères de découpe à l'aide d'une scie sauteuse à lame (longueur lame \geq 50 mm).

Un connecteur de rehausse DN 315 mm se fixe par deux vis inox 304 à l'aplomb de la découpe.

La ventilation peut aussi se faire par des regards ventilés selon le même principe de calcul de surface.

2.5.6. Regard ou boîte d'inspection

Les regards et boîtes d'inspection doivent être mis en œuvre selon les prescriptions du Fascicule 70.

2.6. Maintien en service du produit

Les conditions générales de maintenance et d'exploitation des ouvrages sont réalisées conformément au Guide Technique "Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales (2011)". Ces conditions s'appliquent à l'ouvrage ainsi qu'aux éléments d'accessibilité, de ventilation (dont le panier d'évent) et de régulation (si existant).

2.6.1. Accès à l'ouvrage

L'accès à l'ouvrage pour l'inspection et le curage peut se faire soit :

- par l'intermédiaire des regards ou boîtes d'inspection mis en œuvre en périphérie de l'ouvrage,
- soit par des puits d'inspection intégrés : dans ce cas, sur toute la hauteur du puits d'inspection et avant mise en œuvre, la partie supérieure de tous les modules doit être découpée au niveau des repères de découpe à l'aide d'une scie sauteuse à lame (longueur lame \geq 50 mm), et le connecteur d'inspection mis en œuvre sur chaque module découpé.



Des modules AquaCell avec un connecteur d'inspection monté en usine sont également disponibles.

2.6.2. Entretien et maintenance de l'ouvrage

Les conditions générales de maintenance et d'exploitation des ouvrages sont réalisées conformément au Guide Technique « Les Structures Alvéolaires Ultra Légères (SAUL) pour la gestion des eaux pluviales » (dec-11).

De manière générale, il est recommandé d'équiper en amont l'ouvrage d'un système de filtration et/ou décantation qui sera curé selon une fréquence dépendant de la nature de l'équipement de prétraitement et de l'environnement.

Une inspection télévisuelle, au minimum tous les 2 ans, et après des événements particuliers (pluie d'occurrence exceptionnelle, travaux à proximité du bassin, ...) est recommandée afin de vérifier l'intégrité fonctionnelle de l'ouvrage. La présence d'un prétraitement permet de réduire la fréquence des opérations d'entretien.

L'hydrocurage s'effectue à une pression maximale de 180 bars (consigne de pression à la pompe) et un débit de 145 l/min avec une tête de curage adaptée :

- dimension en largeur hors tout de 11 cm
- angle de répartition du flux à 60° maximum (type « torpille » par exemple)
- utilisation d'une barre anti retournement d'une vingtaine de centimètres

Les têtes avec une action mécanique complémentaire, par exemple tête rotatives excentrées, à vibrations et à chaînes ne sont pas adaptées.

2.6.3. Panier d'évent

Les paniers d'évent doivent être vérifiés et vidangés si besoin à chaque intervention de maintenance.

2.7. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.7.1. Modules Wavin AquaCell

La fabrication des modules et plaques est réalisée dans le cadre d'un plan d'assurance qualité, par BUK ou HARDENBERG.

La fabrication des modules, plaques de fonds, plaques latérales, et connecteurs est réalisée par injection.

La matière utilisée, pour la fabrication des modules, plaques de fonds, plaques latérales est du polypropylène recyclé externe (post consommation), à laquelle sont ajoutés un pigment et un anti oxydant.

2.7.2. Contrôle sur les matières premières

Les matières premières font l'objet de spécifications agréés.

Le système qualité mis en place dans une usine de production est certifié ISO 9001 (version 2015).

La nature et les fréquences des contrôles sur les matières premières, le process de fabrication et les produits finis sont déposés au CSTB.

2.7.3. Contrôles externes et Certification

Les modules Wavin AquaCell font l'objet d'une certification matérialisée par la marque QB qui atteste, pour chaque site de fabrication, la régularité et le résultat satisfaisant du contrôle interne.

Les produits bénéficiant d'un certificat valide sont identifiables par la présence, sur les produits, du logo QB.

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

- caractéristiques dimensionnelles (cf. § 2.2.4.1),
- détermination de la résistance en compression simple verticale sur un bloc (cf. § 3.411).

Dans le cadre de la Certification QB, le CSTB audite périodiquement les sites de fabrication pour examen du système qualité mis en place, prélève et réalise les essais suivants au laboratoire de la marque :

- Caractéristiques dimensionnelles,
- Résistance en compression simple verticale sur un bloc,
- Caractérisation du module de flexion à 500h.

2.8. Mention des justificatifs

2.8.1. Résultats Expérimentaux

Les produits WAVIN AQUACELL ont fait l'objet des essais et études suivantes :

- Chantier de validation en mars 2020 sur le site Wavin T/i (Hollande) : rapport R 12066 V1 (7/9/2020)
- Chantier test réalisé en septembre 2020 en France

Les performances à long terme (compression à long terme, fluage en traction, résistance à la pression interne) sont basées sur les résultats d'essais réalisés par WAVIN TECHNOLOGY et INNOVATION qui ont fait l'objet des rapports – n° R12104 - 1537/3520 (04/12/20), n° R12102 - 1537/3520 (04/12/20) et n° R12103 - 1537/3520 (04/12/20).

Les caractéristiques mécaniques à court terme, matières (densité, OIT, fluage 500h) et dimensionnelles ont fait l'objet du rapport CAPE 20-11475 (12/20 puis 02/21) du CSTB, du rapport n° CAPE 21-06968 (03/22) et du rapport n°EAU 22-12620.

Les performances de l'adaptateur du puits de ventilation ont été décrites dans le rapport n°1537/3520 (11/20).

2.8.2. Références

Une liste indicative de références a été déposée au CSTB.

2.9. Annexes du Dossier Technique – Figures

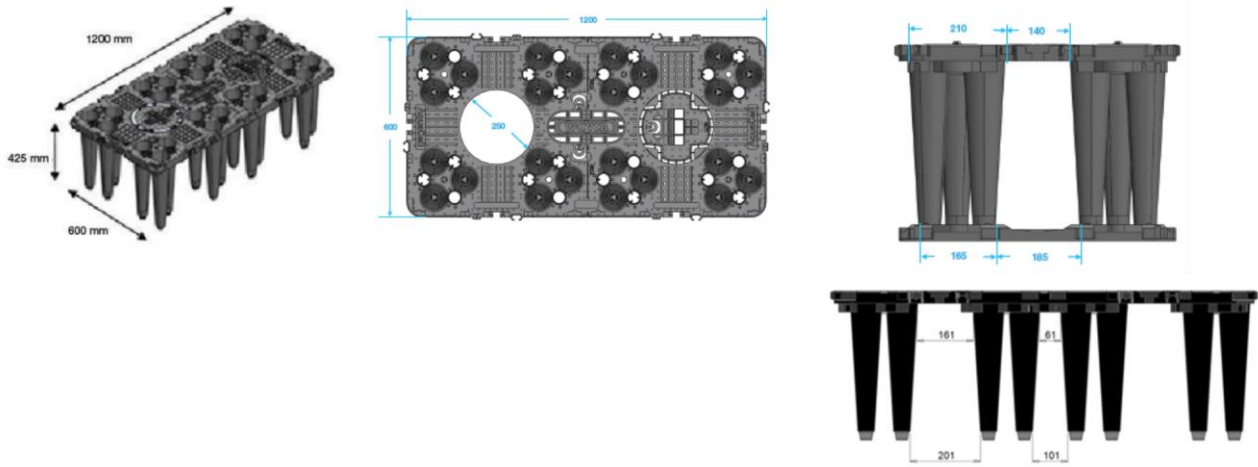


Figure 1a- Module Wavin AquaCell

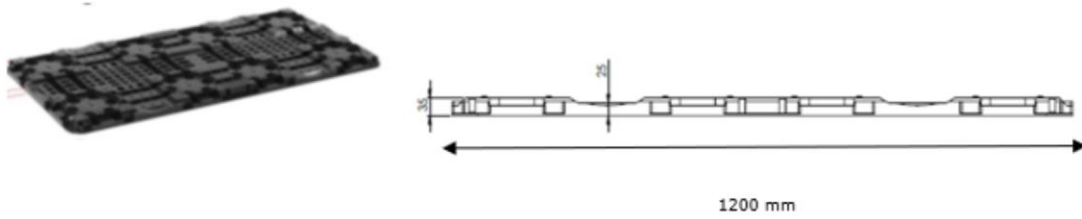


Figure 1b- Plaque de fond



Figure 1c- Modules assemblés

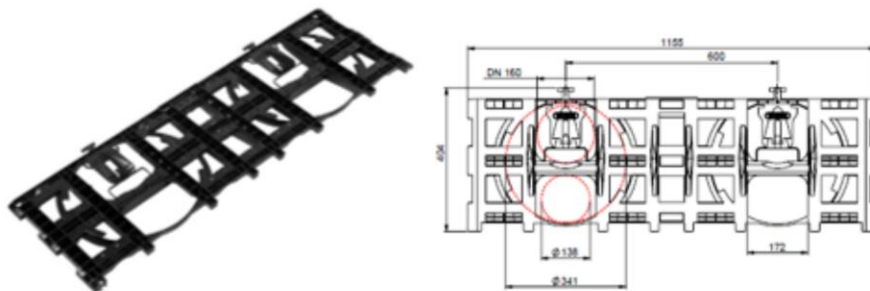


Figure 2 – Plaque latérale et caractéristiques dimensionnelles

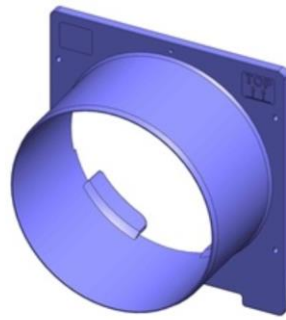


Figure 3 – connecteur de Rehausse DN/OD 315



Figure 4 – Panier d'évent DN/OD 315 mm

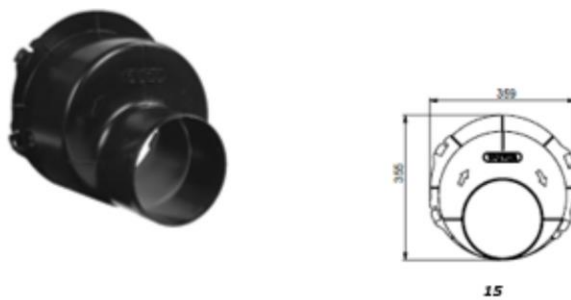


Figure 5 – connecteur de tube 315 x 200

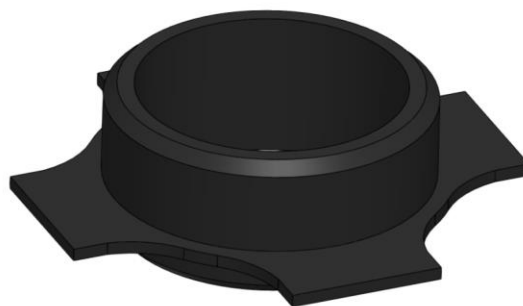


Figure 6 – connecteur d'inspection (diamètre du tube : 250 mm, largeur hors tout : 367,4 mm)